

Paris, le 23 décembre 2025

ASA COTE BASQUE
BP 406
64104 BAYONNE CEDEX

M. Le Président

OBJET : Rallye Tout-Terrain du Labourd - PEA

DATES : 3 au 5 avril 2026

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

mardi 23 décembre 2025

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

42

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,
- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.



Agnès DELARUE

Responsable Service Réglementation et Championnats

Copie Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud

[1] Rappels particuliers :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que le parcours de l'épreuve soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Rallyes (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org).

En parallèle des obligations qui vous incombent à l'égard des Préfectures à travers le dépôt de votre Dossier de Sécurité (en conformité avec les Règles Techniques de Sécurité), nous vous recommandons l'utilisation des outils de communication proposés par la FFSA, disponibles sur le site www.ffsa.org, en rubrique Sécurité Rallye, afin de déployer toutes les actions de communication nécessaires à l'égard du public, des officiels et commissaires, et des concurrents.

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).



REGLEMENT PARTICULIER

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES TOUT-TERRAIN



RALLYE DU LABOURD

48^e Edition
RALLYEDULABOURD.FR

**3.4.5
AVRIL**
#2026

➤ WWW.RALLYEDULABOURD.FR



PROGRAMME – HORAIRES

Dates	Horaires	Définition	Lieu
09/03/2026	8h00	Parution du Règlement et Ouverture des engagements	En ligne
26/03/2026	00h00	Clôture des engagements	En ligne
01/04/2026	00h00	Disponibilité des carnets d'itinéraire (roadbook)	Restaurant Aintzira Le LAC de St Pée
02/04/2026	8h00 – 19h00	Dates et heures des reconnaissances	Restaurant Aintzira Le LAC de St Pée
03/04/2026	8h00 – 14h00	Dates et heures des reconnaissances	Restaurant Aintzira Le LAC de St Pée
03/04/2026	15h30 – 19h	Vérifications administratives	Restaurant Aintzira Le LAC de St Pée
03/04/2026	16h – 19h30	Vérifications techniques	Place 1609 St Pée sur Nivelle
03/04/2026	18h00	1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Salle Inharia St Pée sur Nivelle
03/04/2026	20h00	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1ère étape.	Place 1609 St Pée sur Nivelle
03/04/2026	20h00	Briefing oral concurrents	Place 1609 St Pée sur Nivelle
04/04/2026	08h30	Départ du rallye, sortie parc fermé 1 ^{er} concurrent	Place 1609 St Pée sur Nivelle
04/04/2026	17h36	Arrivée 1 ^{er} étape, entrée parc fermé du 1 ^{er} concurrent.	Fronton d'Ibarron
04/04/2026	21h00	Affichage des résultats partiels de la 1ère étape, Ordre et heures de départ de la 2ème étape	En ligne
05/04/2026	08h30	Départ 2 ^{ème} étape, sortie parc fermé 1 ^{er} concurrent	Fronton d'Ibarron
05/04/2026	16h00	Arrivée 2 ^{ème} étape, entrée parc fermé du 1 ^{er} concurrent.	Fronton d'Ibarron
05/04/2026	18h00	Affichage des résultats du rallye, 30' maxi après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.	En ligne
05/04/2026	16h00	Lieu et horaire Remise des prix.	Fronton d'Ibarron

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CÔTE BASQUE organise les **3, 4 et 5 avril 2026** en qualité d'organisateur administratif et technique

Le Rallye National, avec participation étrangère autorisée, dénommé :

48^{ème} Rallye Tout Terrain du LABOURD

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la Ligue du Sport Automobile NOUVELLE

AQUITAINE SUD

le.....sous le numéroet par la FFSA sous le permis d'organiser numéro

.....

en date du

Comité d'organisation

Président : FABIEN DUCASSE

Membres : CHRISTIAN ESTEINOU vice-président ; SOPHIE LARROUQUET trésorière ; Philippe et Stéphanie DUBOY secrétaires.

Secrétariat du Rallye (Secrétariat Engagement) :

ASA CÔTE BASQUE

Domaine MENDI BIXTA

23G Impasse MUNDARAIN

64310 SAINT PEE SUR NIVELLE

Téléphone : Fabien DUCASSE : 06.22.76.34.73

Christian ESTEINOU : 06.76.46.96.08

Philippe DUBOY : 06.85.83.97.47

Mail : asa.cotebasque@outlook.fr

Permanence du Rallye : Gilbert LUCAS

Lieu, date, horaire : Salle Inharria - quartier Ibarron à St Pée sur nivelle de 7h à 20h

Téléphone : 06.83.79.20.06

Mail : asa.cotebasque@outlook.fr

Organisateur technique

Nom : ASA COTE BASQUE

Adresse : Maison pour tous, 64310 St Pée sur Nivelle

Président : Fabien DUCASSE

Téléphone : 06.22.76.34.73

Mail : asa.cotebasque@outlook.fr

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu, et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOM	PRENOM	N° LICENCE
Observateur FFSA			
Président de collège	ROUGIER Hugues	En attente retour	
Membre du collège	ROUX Gilles	En attente retour	
"	MALORON	Marie Dominique	19284
Secrétaire du collège			
Directeur de course	LUCAS	En attente retour	
Directeur de course adjoint	GROLLEAU	Christian	8049
Directeur de course Nouveau départ			
Adjoint à la direction de course ES	MONNIER	Sylvie	9968
"	PERROT	Elisabeth	6567
"	PERROT	José	6570
Commissaire technique délégué FFSA	VERRON	Sébastien	46757

Tous les officiels figurant au Règlement Particulier sont nommés juges de fait à l'exception des membres du collège des commissaires sportifs.

1.2P. ÉLIGIBILITÉ

Le 48^{ème} Rallye Tout-Terrain du LABOURD compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain pilotes et copilotes
- Le Trophée Rallye 4x4 pilotes et copilotes
- Le Challenge Rallye 2 roues motrices pilotes et copilotes
- Le Challenge Rallye SSV pilotes et copilotes
- Le Championnat des Rallyes Tout Terrain du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine
- Le Challenge des commissaires du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés pourront vérifier sur le site de <https://engagement.ffsa.org/Engagement> ainsi que sur

l'application SPORTITY  en entrant le Password RALLYESTT, la confirmation de leur engagement, de même que les horaires de présentation aux vérifications administratives et techniques (heure de convocation au CH-A d'entrée aux vérifications administratives, **à respecter impérativement**).

Il appartiendra aux pilotes ne figurant pas sur cette liste, lors de la clôture des engagements, de prendre contact avec l'organisateur technique au numéro de téléphone indiqué article 1P ORGANISATION.

Vérifications administratives :

Le 03/04/2026 de 15h30 à 19h00.

Lieu : Restaurant Aintzira – 9 Rue Charles CAMI – Le LAC de St Pée sur Nivelle.

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs :

- L'original des licences, permis de conduire et passeport technique.
- l'attestation de prêt du véhicule, si le pilote n'en est pas propriétaire
- Une copie d'un relevé Bancaire ou IBAN, ainsi que l'ordre du bénéficiaire des prix.

Vérifications techniques :

Le 03/04/2026 De 16h00 à 19h30

Lieu : Place 1609 - St Pée sur Nivelle

Les concurrents devront présenter aux contrôles techniques :

- Le passeport technique.
- Le fiche d'homologation du véhicule (s'il en possède une)
- La fiche d'enregistrement des équipements de sécurité
- La fiche de liaison entre les vérifications administratives et techniques

Les vérifications finales seront effectuées : ZA LIZARDIA

Le déchargement des véhicules se fera obligatoirement :

Parking stabilisé du lac Alain Cami à St Pée sur Nivelle.

Le rechargement des véhicules se fera obligatoirement : Parking d'Intermarché - St Pée sur Nivelle.

1.4P. TABLEAU D’AFFICHAGE

Le tableau d'affichage officiel sera un tableau d'affichage :
De type Virtuel.

La société Géochrono s’occupera de cette prestation

Il faudra télécharger l’application SPORTITY et entrer le Password RALLYESTT

Il n'y aura pas de tableau d'affichage officiel, physique.



ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conformément au règlement standard des rallyes

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1.1.4P ENGAGEMENT

Toute personne qui désire participer au 48-ème rallye tout terrain du Labourd doit adresser au secrétariat du rallye la demande d’engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 01/04/2026 minuit

3.1.1.9P NOMBRE D’ENGAGÉS

Le nombre d’engagé est fixé à : 110 voitures maximum

3.1.1.10P DROITS D’ENGAGEMENTS

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **600 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1200 €**

Les droits d'engagement sont entièrement remboursés dans les cas suivants :

- Engagement refusé.
- Roadbook non retirés (forfait).
- Si l'épreuve n'a pas lieu.

3.1.1.11P DEMANDE D’ENGAGEMENT

Soit en ligne sur le site FFSA :

La demande d'engagement pourra se faire en ligne, directement sur le site de la FFSA :

<https://engagement.ffsa.org/Engagement>

Soit par voie postale :

En envoyant la demande d’engagement ci-jointe, dûment complété avant le 01/04/2026 minuit

Mais elle ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement

Soit par Virement : IBAN : FR76 1690 6100 2741 0041 6923 327

Soit par Chèque à l'ordre de : ASA COTE BASQUE à envoyer à l'adresse suivante :

ASA CÔTE BASQUE (Secrétariat Engagement)
Domaine MENDI BIXTA
23G Impasse MUNDARAIN
64310 SAINT PEE SUR NIVELLE

NB : Toute demande d'engagement par mail ne sera définitivement prise en compte que si elle est confirmée par courrier et accompagnée du règlement du montant de l'engagement.
En cas de liste d'attente, seront prises en priorité les demandes complètes et accompagnées des droits d'engagement.

Joindre impérativement un RIB à l'engagement.

Tous litige concernant l'engagement (notamment les droits d'engagement faisant l'objet d'une insuffisance de provision ou de rejet par l'établissement bancaire) feront l'objet d'une demande de sanction auprès de la FFSA (conformément à l'article 3.10.1 du Code Sportif International).

L'organisateur encaissera les droits d'engagement des concurrents qui, après avoir retiré leur carnet d'itinéraire, ne se présenteraient pas au départ de l'épreuve. **Seulement la moitié de cette somme leur sera rendu par virement après l'épreuve.**

3.3P. ORDRES DE DÉPART

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

3.3.2P. ATTRIBUTION DES NUMÉROS

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme aux règles spécifiques rallye tout-terrain et aux règlements techniques des rallyes tout terrain FFSA et FIA

4.3P. ASSISTANCE

Conforme aux règles spécifiques rallyes tout terrain

Les équipes d'assistance seront tenues de **NETTOYER L'EMPLACEMENT DE TOUTES TRACES DE BOUE** laissées, après chaque intervention sur les voitures de compétition.

UN SEUL véhicule d'assistance, par voiture de compétition, sera autorisé dans les parcs d'assistances, avec macaron « ASSISTANCE » collé en haut à droite du pare-brise.

Une pénalité de 200 € sera appliquée, par les commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée à l'article 4.3.P.

Les pénalités sont cumulatives. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.9P. GÉOLOCALISATION

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire, au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire. Pendant toute la durée du Rallye, les voitures devront obligatoirement être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle technique avant l'épreuve, contre une caution (**en chèque ou en espèces de 200€**).

Cette caution sera rendue à la restitution des traceurs, sauf dans le cas où le traceur n'est pas renvoyé dans les délais indiqués. En cas d'abandon, les traceurs doivent être rendus au P.C. du rallye, ou à défaut, remis à un officiel de l'épreuve.

Dans le cas d'une caution en espèce, il appartient au concurrent de venir la récupérer au PC Course

En cas d'impossibilité, les traceurs doivent être renvoyés par colis le lendemain de l'épreuve au plus tard, à l'adresse suivante :

Sylvain BERGERON, 20 route de Peyrouse, 65100 POUEYFERRE
Téléphone : 06.83.40.55.71
Mail : sylvain@géochrono.fr

Les coûts de fonctionnement et de location sont de 37 € par voiture. Ces frais sont pris en charge à 100% par l'ASA Côte Basque, pour votre sécurité et celle de nos bénévoles.

Il n'y a pas lieu de prévoir des branchements, ces traceurs sont autoalimentés pour toute la durée du rallye. Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris n'ayant pas son traceur en place ou ayant percé le film de protection, sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

La Géolocalisation est accompagnée d'un système de chronométrage connecté.
Tous les concurrents, PC, organisateur ont accès aux mêmes informations, en même temps.
Si vous constatez une anomalie dans vos temps, vous devez immédiatement en informer un « relation concurrent », afin de faire remonter l'information au chronométreur responsable. Celui-ci contrôlera les bandes des imprimantes, placées au départ et à l'arrivée de chaque spéciale.

Vous aurez accès à vos temps en direct , sur l'application SPORTITY Password RALLYESTT



ARTICLE 5P. PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes et au championnat de France des rallyes tout terrain.

5.2P. PUBLICITÉ

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

La publicité obligatoire d'AGORATT, devra être apposée sur l'emplacement FFSA de la plaque avant des véhicules et être visible, conformément à l'article 5.2 du Championnat de France des rallyes tout terrain sous peine des sanctions prévues à l'article 5.2.4 du règlement standard des rallyes : pénalité de 160 € pour le 1er constat, et une pénalité de 320 € en cas de récidive.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 48^{ème} Rallye Tout Terrain du LABOURD présente un parcours total de 334.75 km, dont 218 km de liaison.

Il est divisé en 2 étapes, 5 Sections, et comporte 12 épreuves spéciales, d'une longueur totale de 116.25 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 / 4 / 7	ZIBURUKO	8.560 km
ES 2 / 5	URLOA	6.510 km
ES 3 / 6	KANTIA	10.000 km
ES 8 / 10 / 12	OSTALAPIA	13.670 km
ES 9 / 11	UZKAIN	8.270 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

Les concurrents devront obligatoirement fournir les numéros d'immatriculation des motos et quads de reconnaissance et porter au poignet, les bracelets remis par l'organisation ainsi que les autocollants sur les motos/quads de reconnaissance.

A défaut le départ des reconnaissances leur sera interdit, application des pénalités prévues à l'article 6.2 du règlement standard des rallyes FFSA.

6.2.6P. DATES ET HEURES DES RECONNAISSANCES

Les reconnaissances auront lieu :

Le 02/04/2026 de 08 h 00 à 19 h 00

Le 03/04/2026 de 08 h 00 à 14 h 00

Une vidéo des ES sera mise en ligne une semaine avant le début de l'épreuve.

Seul le pilote et le copilote sont autorisés à reconnaître.

Tout engin roulant hors tracé du rallye (fougères, bois, plantations) sera passible d'un procès-verbal établi par les services ONF, OFB et Gendarmerie et d'une éventuelle sanction par le collège des commissaires sportifs.

NOTE IMPORTANTE

- ES UZKAIN.

Les Reconnaissances de l'ES UZKAIN seront autorisés qu'à partir du jeudi 2 avril à 14h

Elles devront se faire à vitesse réduite, les chemins étant ouverts à toute circulation.

Interdiction d'effectuer les reconnaissances à contresens.

Une reconnaissance en convoi se fera, si les conditions météo le permettent le 03/04/2026 à 08h30. Départ sur le parking d'Intermarché de St Pée sur Nivelle

Pneus adaptés aux conditions météorologiques obligatoires.

Nous vous y attendrons dès 8h00 (Véhicule de course, non autorisé).

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes et aux règles spécifiques Rallyes tout terrain

7.1.8P CARNETS D'ITINERAIRES

Le carnet d'itinéraire sera distribué à l'ouverture des reconnaissances aux lieux et horaires suivants :

Le 02/04/2026 De 08h00 À 18h00

Le 03/04/2026 De 08h00 À 12h00

à : Restaurant Aintzira – 9 Rue Charles CAMI - Le LAC - St Pée sur Nivelle

7.5.17.1P ABANDONS

Tout concurrent abandonnant, sur les secteurs de liaison ou dans une ES, doit signaler son abandon, le plus rapidement possible, au PC dont le numéro de téléphone est 06.83.79.20.06

7.5.17.2P ALERTES GÉOLOCALISATION

Le bouton SOS présent sur votre boîtier de Géolocalisation, est à utiliser UNIQUEMENT, si vous avez besoin de secours ou si vous êtes bloqué au milieu de la spéciale, et que l'emplacement de la voiture représente un réel danger pour vous ou les autres participants. Tout autre alerte qui ne nécessite pas le déclenchement de secours devra se faire par téléphone ou par le commissaire le plus proche.



7.5.17.3P ROUTE DE COURSE

Les concurrents sont informés que les cordes des virages, les changements de directions ainsi que les extérieurs des chicanes, seront protégés et matérialisés pour éviter le franchissement des limites de la route de course. Tout contact avec ces matérialisations ou leur franchissement, sera considéré comme un non-respect de la route de course.

7.6P PARC FERMÉ

Conformément à l'article 7.6 des règles spécifiques rallyes tout terrain, les véhicules ne disposant pas de porte étanche (filet) ou les véhicules SSV, sont autorisés à mettre une bâche sur la voiture/véhicule pour la protéger des éventuelles intempéries.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux prescriptions générales FFSA et au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement du championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

ARTICLE 10P. PRIX-COUPES

10.1.1P. PRIX

Une prime de 50€ sera attribué aux licenciés de l'ASA Côte Basque qui seront au départ du Rallye

Exemple de primes pour un nombre de 60 partants									
Primes d'arrivée	1er	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	Total
Scratch catégorie Championnat (T1A/T3 confondus)	75 €	60 €	45 €						180 €
Groupes T1A/T3-T4 confondus - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV série avec fiche d'homologation									
Si moins de 5 partants	120 €	100 €	75 €						295 €
Si au moins 5 partants	300 €	200 €	150 €						2 600 €
Si au moins 10 partants				110 €	100 €				840 €
Si au moins 15 partants						90 €	65 €	45 €	800 €
Total groupe catégorie Championnat	375 €	260 €	195 €	110 €	100 €	90 €	65 €	45 €	
Total autres groupes (T1B - Trophée 4X4-SSV)	300 €	200 €	150 €	110 €	100 €	90 €	65 €	45 €	
Classes									
Nbre de classes	19								
Si au moins 3 partants	50 €								950 €
Si au moins 5 partants		25 €							475 €
Si au moins 7 partants			25 €						475 €
Total									6 320 €
Exemple de primes pour un nombre de 80 partants									
Primes d'arrivée	1er	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	Total
Scratch catégorie Championnat (T1A/T3 confondus)	100 €	80 €	60 €						240 €
Groupes T1A/T3-T4 confondus - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV série avec fiche d'homologation									
Si moins de 5 partants	160 €	135 €	100 €						395 €
Si au moins 5 partants	400 €	265 €	200 €						3 460 €
Si au moins 10 partants				150 €	135 €				1 140 €
Si au moins 15 partants						120 €	85 €	60 €	1 060 €
Total groupe catégorie Championnat	500 €	345 €	260 €	150 €	135 €	120 €	85 €	60 €	

Total autres groupes (T1B - Trophée 4X4-SSV)	400 €	265 €	200 €	150 €	135 €	120 €	85 €	60 €	
Classes									
Nbre de classes	19								
Si au moins 3 partants	65 €								1 235 €
Si au moins 5 partants		35 €							665 €
Si au moins 7 partants			30 €						570 €
Total									8 370 €

Les Primes de classe ne sont pas cumulables avec les primes groupes
Primes aux adhérents de l'ASA Côte Basque

LEGEND GROUPE						
T1A	200€	150€	100€			
T1B	200€	150€	100€	Total primes	900 €	

Pas de cumul des primes LEGEND GROUP avec les autres prix (groupe et classe)

Les véhicules éligibles sont les voitures avec châssis et moteur avant 2003 inscrits sur le passeport technique.

Primes PERFORMANCES				
ES 12 T1A	1 ^{er}	100 €		
ES 12 T1B	1 ^{er}	100 €		
ES 12 SSV	1 ^{er}	100 €		
ES 12 4X4	1 ^{er}	100 €	Total primes PERFORMANCES	400 €

Les primes de PERFORMANCES sont cumulables avec les prix de groupe et classe et seront remis même en cas d'abandon

IMPORTANT : les primes d'arrivée seront calculées en fonction du nombre réel de partants
Toute prime sera annulée pour tout équipage pénalisé pour non-respect de la réglementation.
Les prix en coupes non retirés lors de la remise des prix seront perdus si l'équipage n'est pas dûment représenté.